

**commune de HAMARS**  
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

## Élaboration du **PLAN LOCAL D'URBANISME** **APPROBATION**

vu pour être annexé à la  
délibération du Conseil Municipal  
en date du : **8 mars 2013**

LE MAIRE  
Monsieur Jean-Claude LECLERC

### **2b - Orientations d'Aménagement**



**AGENCE  
SCHNEIDER**



42 AVENUE DU 6 JUIN  
BP 13030  
14 017 CAEN CEDEX 2  
T : 02 31 35 49 60  
F : 02 31 35 49 61  
[accueil@agence-schneider.fr](mailto:accueil@agence-schneider.fr)



# 1- Aménagement des accès privés

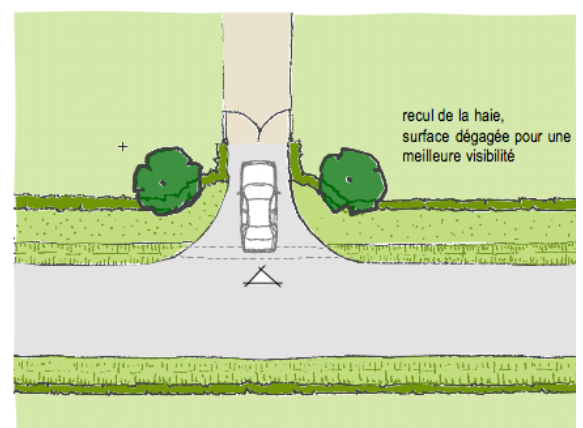
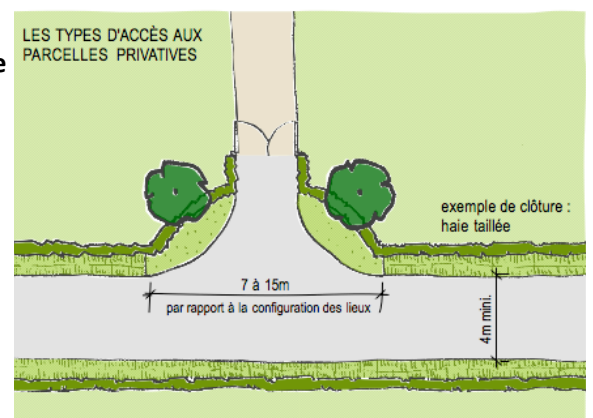
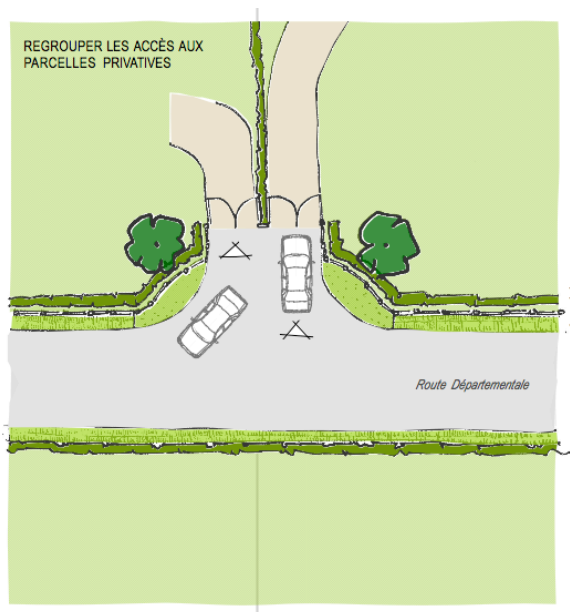
## ORIENTATIONS APPLICABLES SUR LES ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

Ces principes d'aménagement sont à mettre en œuvre dans chaque nouveau projet dès lors qu'il comporte la création ou le réaménagement d'un accès sur une route/rue :

- Les fossés seront prolongés et busés sous le passage d'entrée ;
- Le porche ou le portail sera implanté avec un recul au moins égal à 4m, auquel s'ajoutera la longueur de débattement du portail, s'il ouvre vers l'extérieur, pour permettre le stationnement d'un véhicule. Cet espace d'entrée restera dans le domaine privé et sera entretenu par son propriétaire.
- L'accès sera dégagé, pour la visibilité et pour éviter toute manœuvre sur la voie publique. Ce dégagement aura une longueur comprise entre 7 et 15m ; elle sera déterminée en fonction de la largeur de la chaussée, de l'importance du trafic et de la configuration de la voie.
- Les haies situées de part et d'autre de l'accès préserveront la visibilité en entrée et sortie. Elles pourront être replantées en retrait ou remplacées par un terre-plein planté.
- Les aménagements paysagers seront réalisés avec des essences locales et les accotements de la voie d'accès seront plantés.
- **En bordure des routes départementales, les accès seront regroupés afin de limiter le nombre de sorties sur la voie.**

### Coupe de principe : Aménagement d'entrée de parcelle

Les dimensions pourront être adaptées au contexte





## ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT APPLICABLES À L'EXTENSION DU BOURG

### Situation :

Les extensions de l'urbanisation possibles sont situées à l'Ouest et au Sud-Est du bourg à proximité des équipements publics.

### Enjeux et objectifs poursuivis :

- Organiser l'urbanisation pour une utilisation économe de l'espace ;
- Cesser le détachement de parcelles le long des routes existantes, sans aménagement viaire et / ou paysager ;
- Mettre en place un cadre paysager harmonieux avec celui de la Suisse Normande et protégé des vents.
- Développer un cadre de vie de qualité ;

### Orientations d'aménagement :

#### Préservation et mise en valeur du patrimoine écologique, paysager et architectural :

- La lisière Ouest de la zone sera préservée en partie Sud et elle sera prolongée par de nouvelles plantations d'essences locales dans sa partie Nord. Elle pourra être interrompue pour la création d'accès.
- Les clôtures internes à l'opération d'aménagement seront traitées de manière unitaire par l'aménageur afin de créer une harmonie générale.

#### Densité d'urbanisation :

Les zones destinées à l'habitat présenteront une densité brute au moins égale à **12 logements à l'hectare**.

#### Desserte :

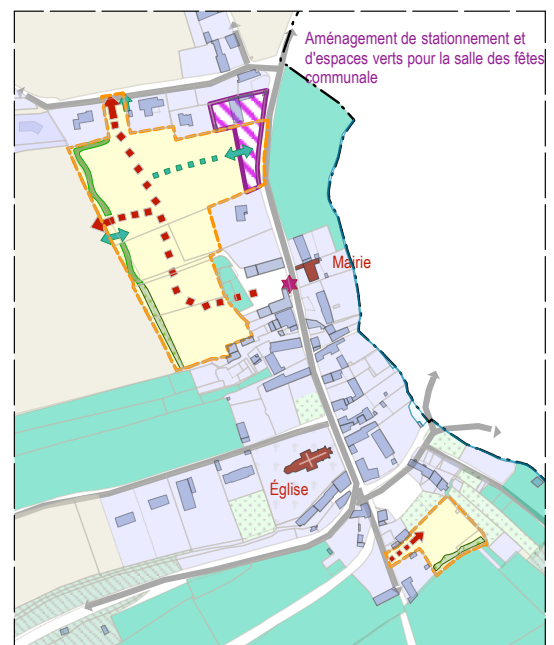
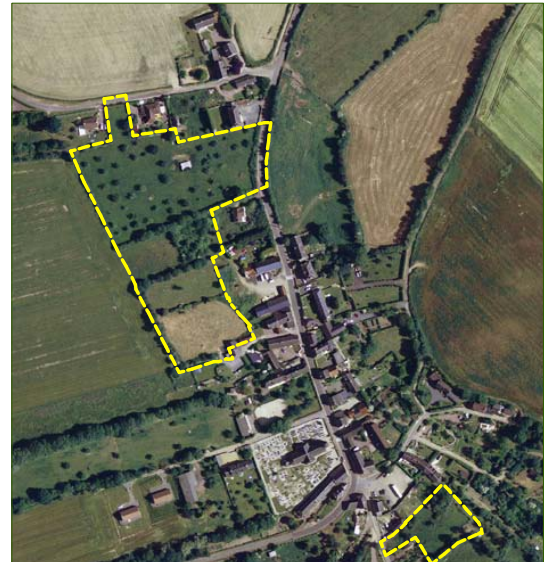
La création des accès se fera à partir du parking de la mairie ;  
La nouvelle rue aura un u profil champêtre ; son emprise sera au moins égale à 9m afin que ses bas-côtés soient engazonnés et plantés d'arbres de haute tige d'essences locales.  
Elle sera reliée aux rues et chemins existants ou possibles ultérieurement.

#### Stationnement :

Pour faciliter le stationnement devant les logements, les bords de chaussée pourront accueillir du stationnement.

### Situation





(Orthophotoplan 2006 CG14 ©)



#### EXISTANT :

-  Bâti existants
-  Jardins privés
-  Espace naturel (prairies)
-  Espace agricole (labours)
-  Espace boisé
-  Arbre / alignements d'arbres haies existant(es)
-  Arrêt de bus

#### DEVENIR :

-  Développement résidentiel
-  Lisière d'urbanisation à créer
-  Rue à créer  
Tracé indicatif / liaison impérative
-  Accès ou liaison automobile à préserver
-  Chemin pédestre à créer  
(Tracé indicatif / liaison impérative)